

JUSTICE

# Une start-up belge invente le bracelet électronique au poignet

Une jeune entreprise carolo est la première à lancer une telle innovation. Vers la fin du bracelet électronique comme « version moderne du boulet des Dalton » ?

LOUIS COLART

Cela ressemble à une montre, se porte comme une montre, sert à organiser son quotidien... il s'agit pourtant d'un bracelet électronique. Une start-up belge, Upstream, a mis au point le premier dispositif de surveillance intelligent qui se porte au poignet. Alors que le produit est opérationnel depuis le début de l'année, après de nombreux tests partout dans le monde, l'entreprise installée à Jumet est proche de finaliser son premier contrat à l'échelle d'un pays. Un pays d'Europe de l'Est, dont les patrons d'Upstream souhaitent (légitimement) taire le nom tant que l'affaire n'est pas définitivement conclue.

Le CEO d'Upstream, Pierre Blondeau, assure la réclame : « Notre produit a deux avantages essentiels. Un, il est moins stigmatisant pour le justiciable que le bracelet à la cheville. Deux, c'est un véritable assistant numérique à la réinsertion. »

Le bracelet permet une meilleure interaction avec la personne sous surveillance : l'agent de probation peut envoyer des messages personnalisés, le bracelet repère automatiquement si le justiciable est en infraction et lui envoie une alerte (la montre vibre, la personne ne peut feindre d'ignorer sa faute).

## « Challenge technologique »

« Le bracelet comporte aussi un agenda », poursuit le cofondateur de la start-up. « Cela peut paraître idiot, mais le justiciable qui a passé un séjour prolongé en prison a souvent perdu ses repères à sa sortie. Il ne sait pas toujours retenir ses rendez-vous, notamment avec son agent de probation. Le bracelet va aussi encourager ceux qui ont un travail à s'y rendre à l'heure. Ou à respecter son horaire de couvre-feu. »

Les entrepreneurs belges pensent que leur produit va séduire de nombreux Etats de la planète. « C'était un vrai challenge technologique de concevoir ce

dispositif, et les logiciels qui vont avec. Mais les retours de tests menés sont bons. Des Etats américains, pionniers en matière de surveillance électronique, sont demandeurs de cette innovation. » Tout l'enjeu, explique le CEO, est de convaincre les magistrats que le produit assure ses fonctions de base. Outre les avancées technologiques façon « smart-watch », le bracelet doit assurer l'essentiel : une balise GPS efficace et un système d'alerte si le justiciable coupe son bracelet.

« Le bracelet à la cheville est intéressant car il sort les délinquants de la prison et de ses risques. Mais l'aspect réinsertion n'est pas encore assez pris en compte »

Pierre Blondeau CEO d'Upstream

Les maisons de justice belges, qui n'opteront pas prochainement pour cette innovation (lire par ailleurs), se montrent toutefois curieuses : « Pour le moment, le bracelet se porte toujours à la cheville, mais nous restons ouverts aux évolutions technologiques », avance Pierre-Daniel Dufranne, directeur f.f. du centre de surveillance électronique en Fédération Wallonie-Bruxelles. « Du moment que ces évolutions nous permettent de localiser et d'identifier les justiciables, tout en permettant la réinsertion et en maintenant la sécurité publique », prévient-il.

« La technologie actuelle n'est pas très avancée, elle date des années 1990 », critique Pierre Blondeau en désignant un modèle imposant de bracelet de cheville. « C'est la version moderne du boulet des Dalton. Il est stigmatisant, donc perçu comme un obstacle à la réinsertion. Si vous demandez aux agents de probation, ils vous expliquent que leur but n'est pas de surveiller des gens mais de les accompagner dans leur retour dans la société. »

Selon un récent rapport publié par le Groupe du Vendredi, un groupe d'experts soutenus par la Fondation Roi Baudouin, le taux de récidive des prisonniers était de 57 % sur 20 ans. Le fameux adage, « la prison, école du crime ».

« Le bracelet à la cheville est intéressant car il sort les délinquants de la prison et de ses risques (radicalisme, mauvaises influences...) », admet Pierre Blondeau. « Mais l'aspect réinsertion n'est pas encore suffisamment pris en compte », conclut le chef d'entreprise.

Ce bracelet nouvelle génération permet une meilleure interaction avec la personne sous surveillance. © L.CO.



## Premier gros contrat en vue

Upstream va tout prochainement finaliser son premier contrat à l'échelle d'un pays. Dans l'attente d'une confirmation définitive, les cofondateurs Pierre Blondeau et Luciano Trunzo ne souhaitent pas communiquer sur ce marché. Ni sur son montant.

Ce qui est certain, c'est qu'Upstream vend avant tout une technologie et ses logiciels d'exploitation (tout est sous brevet belge), bien plus que de simples objets. Bracelets et boîtiers relais sont assemblés, eux, en Asie. « Vous donner un prix par bracelet n'aurait donc pas beaucoup de sens », précise Pierre Blondeau. Depuis son lancement, en 2016, la start-up qui a installé ses bureaux à Jumet (Charleroi) est soutenue par le fonds Vives (adossé à l'UCLouvain) mais aussi la Région wallonne (à travers Sambrinvest ou W.in.g) et plusieurs « business angels » (Callatay & Wouters...).

L.CO

## Belgique : un matériel vieillissant, mais bientôt renouvelé

Les justiciables belges ne sont pas près de profiter de la technologie d'Upstream. Et pour cause : une procédure de renouvellement de toute la flotte de bracelets électroniques a été lancée peu après la dernière réforme de l'Etat. Depuis 2015, ces adjudications sont... toujours en cours. « La sixième réforme de l'Etat a fait des communautés linguistiques les gestionnaires des bracelets électroniques », éclaire Sabine Riguel, de l'Administration générale des maisons de justice en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette nouvelle organisation a nécessité la mise en place de groupes interministériels, ce qui a complexifié le processus. Les marchés de renouvellement des

quelque 4.000 bracelets portés par des néerlandophones, pour 3.000 côté francophone, « devraient être attribués début 2020 », selon Sabine Riguel. Cet appel d'offres a trainé en longueur pour une autre raison que la complexité institutionnelle : « Les évolutions technologiques ont suscité des mises à jour du cahier des charges », explique Mme Riguel. « Un des critères est que le bracelet doit être discret pour le porteur. Nous cherchons donc à stigmatiser le moins possible le justiciable porteur d'un bracelet », précise Pierre-Daniel Dufranne, directeur f.f. du centre de surveillance électronique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Si la flotte de bracelets

commence à être sérieusement obsolète, les pannes ne seraient pas un problème. « Il n'y a pas de hausse significative », assure Sabine Riguel. Même son de cloche côté flamand. Un député de la Communauté flamande, Lorin Parys (N-VA), s'inquiétait plutôt, ce mardi dans les colonnes du *Nieuwsblad*, que les nouveaux bracelets pourraient arriver à la cheville des justiciables déjà dépassés technologiquement. Tellement l'appel d'offres aura été lent à aboutir. La société belge Upstream, elle, n'a donc pas déposé d'offre. En 2015, la société n'existait tout simplement pas. Si ce n'est dans l'imagination de ses deux fondateurs.

L.Co et M.M.

## nouvelle collection



Découvrez les esprits d'exception et les théories mathématiques qui ont révolutionné le monde

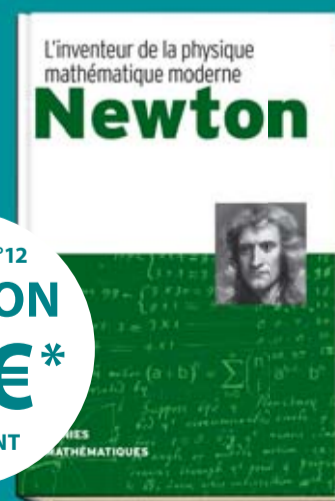
LE LIVRE N°12

NEWTON

9,99€\*

SEULEMENT

\* Bon à remettre à votre librairie.  
En vente en librairie du 26/07 au 08/08/19.  
Hors prix du journal Le Soir.



Plus d'informations sur [www.lesoir.be/mathematiques](http://www.lesoir.be/mathematiques)

**LE SOIR**  
Reprenons notre quotidien